



APPEL À PROPOSITIONS NATIONAL OUVERT

N° 009/APNO/MINADER/PADFAII/CSPM/SPM/2023 DU 11 DEC 2023 RELATIF AU
RECRUTEMENT D'UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE CHARGE DE LA RÉALISATION
DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ET DES ÉTATS ANNEXES DU PROJET D'APPUI AU
DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES PHASE II (PADFA II) ET DU PROJET
ACREGIR POUR L'EXERCICE 2023.

Madame, Monsieur,

1. Le Gouvernement du Cameroun a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement dont il envisage de faire partiellement usage pour la réalisation de la mission de services de conseil décrite au point 3 ci-après. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie pourrait invoquer dans le cadre du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles – Phase II (PADFA II).
2. Le Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II) est le fruit de la coopération entre l'État du Cameroun et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Le PADFA II dont le coût global est estimé à 33,3 milliards de FCFA a pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté, et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles. Son objectif de développement est d'accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations agricoles familiales productrices de riz et d'oignon dans les zones du projet. La cible prioritaire est constituée de petits exploitants pauvres organisés en 111 coopératives, et de micro entreprises intervenant en amont et en aval des filières oignon et riz (semenciers, transformateurs, commerçants, fournisseurs d'intrants et de services agricoles). Le nombre total de personnes visées par le projet est estimé à 216 642 personnes, dont 50% de femmes et 30% de jeunes.

Le PADFA II compte trois composantes : la composante 1 (Appui à la production) vise à améliorer durablement la production, la productivité et la résilience aux changements climatiques à travers : l'aménagement et le désenclavement des bassins de production par le développement de 2 570 ha de bas-fonds et plaines et la réhabilitation de 25 km de pistes agricoles ; et l'intensification de la production par la mise en place d'un mécanisme durable de développement des filières riz et oignon en vue d'accroître la productivité et la production des petits producteurs. La composante 2 (Appui à la commercialisation, à la structuration des filières et à l'accès à la diversification alimentaire) envisage l'amélioration de la compétitivité des produits à travers une meilleure connaissance et pénétration du marché et la valorisation des produits y compris la valorisation locale des produits à haute qualité nutritive. Enfin la composante 3 (Planification, Suivi-Evaluation, Gestion des connaissances et Communication et dialogue sur les politiques) entend assurer une exécution efficace du Projet.

Le PADFA II est mis en œuvre dans quatorze Départements répartis dans quatre régions : l'Extrême Nord, le Nord, l'Ouest et le Nord-Ouest. La stratégie d'intervention est principalement axée sur le développement des chaînes de valeurs du riz et d'oignon, avec la consolidation et mise à échelle des acquis de la première phase en capitalisant sur les leçons apprises.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement du Cameroun et le FIDA ont accepté de soutenir la deuxième phase du PADFA (PADFA II) au travers des Prêts N° 2000003228 et 2000003229 du 25 septembre 2020 afin de mettre à l'échelle les acquis de la première phase. Il contribuera au renforcement et à l'émergence de 111 coopératives (25 anciennes et 86 nouvelles) dont 64 coopératives de riz et 47 coopératives d'oignon. Les cibles

prioritaires du PADFA II sont les petits exploitants pauvres, en particulier les femmes et les jeunes. Le nombre de bénéficiaires directs est estimé à 31 902 ménages et les personnes touchées par le projet sont estimées à 216 642 personnes, dont 50% de femmes et 30% de jeunes.

3. Le Maître d’Ouvrage Délégué invite à présent les cabinets de conseil présélectionnés, issu de l’ASMI N°009/ASMI/MINADER/PADFAII/CN/RAF/SPM/2023 DU 11 OCTOBRE 2023, à soumettre des propositions (les "propositions") en vue de la fourniture des services énumérés ci-après (les "services") : Recrutement d'un cabinet d'expertise comptable chargé de la réalisation de l'audit des états financiers et des états annexes du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles Phase II (PADFA II) et du Projet ACREGIR pour l'exercice 2023.
4. Des précisions concernant lesdits services figurent dans le mandat (Section VI). Le présent appel à propositions a été lancé aux entités présélectionnées ("consultants et cabinets de conseil") dont les noms suivent :

N°	SOUMISSIONNAIRES	PAYS	ADRESSE
1	ARC Audit&Consulting	CAMEROUN	Tel: 699 90 97 59, BP: 6297 Yaoundé
2	OKALLA AHANDA & Associés	CAMEROUN	BP : 12628 Douala Tel : 699 80 31 73
3	SEC DIARRA	MALI	BP : 2111 Bamako Tel : 223 20 21 41 02
4	CAEAC	CAMEROUN	BP : 3223 Douala Tel : 233 42 16 98
5	MAZARS	CAMEROUN	BP : 3791 Douala Tel : 656 87 63 03

5. Les consultants/cabinets de conseil présélectionnés ne peuvent s'associer à d'autres entités présélectionnées ou non.
6. La mission, qui prend effet à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations au cocontractant, couvrira une période de **21 jours ouvrables**.
7. Le consultant ou le cabinet de conseil sera choisi selon la méthode de « **Sélection au Moindre Coût (SMC)** », conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA dans son édition **Septembre 2021** qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>. Dans le cadre du processus de sélection, tel que décrit, il pourra être procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.
8. L'appel à propositions est structuré comme suit :
Partie 1 - Procédures relatives aux propositions et à la sélection
Section I. Lettre d'invitation à soumissionner
Section II. Instructions à l'intention des consultants et cabinets de conseil
Section III. Données Particulières de l'Appel à Propositions
Section IV. Critères de qualification et d'évaluation
Section V. A Formulaires relatifs à la proposition technique
Section V. B Formulaires relatifs à la proposition financière
Section VI. Mandat
Partie 2 - Conditions contractuelles et formulaires spécifiques aux marchés
Section VII. Contrat et conditions contractuelles générales (CCG)
Section VIII. Conditions Contractuelles Spéciales (CCS). Annexes et formulaires spécifiques aux marchés
Section IX. Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations
9. **Aucune séance d'information à l'intention des soumissionnaires ne sera organisée.**

7

10. Les propositions en versions physiques et numériques sur clé USB (intégrer la clé USB dans l'enveloppe "A" intitulé Pièces Administratives), doivent parvenir à l'adresse (Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles Phase II (PADFA II) » ; Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UCGP), sise à Yaoundé, au quartier Bastos, derrière l'ambassade de Chine. Téléphone : (+237) 222 20 74 44. Email padfacameroun@gmail.com ; www.padfa.net) et selon les modalités indiquées dans les Données Particulières de l'Appel à Propositions – clauses 20.3, 20.5 et 20.7 des instructions à l'intention des consultants et cabinets de conseil, au plus tard le 26.12.2023.....à 12.....heures. Elles devront porter la mention :

APPEL À PROPOSITIONS NATIONAL OUVERT
N° 009/APNO/MINADER/PADFAII/CSPM/2023 DU 08.12.2023..... RELATIF AU
RECRUTEMENT D'UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE CHARGÉ DE LA
RÉALISATION DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ET DES ÉTATS ANNEXES DU PROJET
D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES PHASE II (PADFA II) ET DU
PROJET ACREGIR POUR L'EXERCICE 2023.
« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

N.B. : Chaque soumissionnaire est tenu de fournir en plus de l'enveloppe comportant les offres financières, une offre financière témoin scellée.

11. Il est rappelé aux consultants/cabinets de conseil que les propositions hors délai ne seront en aucun cas acceptées.

12. Les soumissions par voies électroniques ne sont pas acceptées.

13. À la réception de la présente lettre et au plus tard le 15.12.2023.... à 12.....heures veuillez nous indiquer par écrit, ou par courrier électronique, à l'adresse indiquée ci-après :

- que vous avez reçu l'appel à propositions ;
- que vous soumettrez une proposition seul ou en association avec un autre consultant/cabinet de conseil.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

11 DEC 2023

